



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 Janvier 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

L'an 2025, le 13 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 06/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/01/2025.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy (arrivé à 19h18)

Excusé ayant donné procuration : M. SINIC André à M. FAZILLEAU Philippe

Absent : M. PEGUY Thierry

Secrétaire de séance : M. FAZILLEAU Philippe

D2025_07 – Tarifs de location de la salle polyvalente

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération D2022_20 du 12 septembre 2022 modifiant les tarifs de location de la salle des fêtes.

Il propose de réviser les tarifs en augmentant les tarifs de 50 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– **décide** d'augmenter les tarifs comme suit :

	Vin d'honneur	le Week-End	Association (Réunion)
Commune et personnel communal	170 €	300 €	gratuit
Hors commune	220 €	400 €	70 €

– **maintient** les tarifs de cautions pour la location de la salle des fêtes :

- ♦ une **caution** de **500 €** pour la location de la salle,
- ♦ une **caution** de **200 €** pour le ménage,

– **demande** la signature d'un contrat de location de la salle des fêtes et une attestation d'assurance responsabilité civile à tout locataire.

– **maintient** les tarifs de la vaisselle, qui seront appliqués en cas de casse ou de perte, comme suit :

- ♦ tout verre 2,00 €
- ♦ assiettes 5,00 €
- ♦ couteaux 3,00 €
- ♦ fourchettes 1,50 €
- ♦ petites cuillères 1,00 €
- ♦ grandes cuillères 2,00 €
- ♦ tasses 2,00 €
- ♦ corbeille à pain inox 6,00 €

– **précise** que ces tarifs seront applicables au **01 mars 2025**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 15/01/2025

Le Maire,
M. BEAUDEAU Didier

Le Secrétaire de séance,
M. FAZILLEAU Philippe